

Orientations

Orientation 6.3 Poursuivre une coopération renforcée et des échanges d'expériences en matière de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières, notamment à l'échelle de la Méditerranée

Le parc national de Port-Cros bénéficie d'une expérience de 50 ans de protection des milieux marins et terrestres qu'il met à disposition des structures plus récentes dans le cadre de stratégies internationales ou locales de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières.

Cette collaboration s'appuie sur les réseaux des espaces protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais également sur celui des aires marines protégées de Méditerranée et du reste du monde.

Cette collaboration concerne aussi les réseaux des espaces insulaires dans le cadre de la promotion de la gestion intégrée des zones côtières et du développement local durable.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
6.3.2 Développer la coopération avec les aires marines protégées de Méditerranée ainsi qu'avec les autres aires marines protégées du reste du monde.	<ul style="list-style-type: none">• Maitrise d'ouvrage• Mutualisation de protocoles et des formations communes• Transfert d'expérience• Renforts occasionnels sur des opérations lourdes	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la démarche	<ul style="list-style-type: none">• PNCal• AAMP• MedPAN• Pelagos• CR PACA, Services de l'État, PNF• FFEM, agence française de développement• Sanctuaire AGOA, réserve naturelle de la Réunion
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5435
Auteur : Salamatou SEYDOU

Orientations

Dernière mise à jour : 2016-09-19 11:41